TIPA. Travaux interdisciplinaires sur la parole et le langage

30 | 2014
Les proéminences à l'oral

Le recul d'accent dans l'insulte en français

Stress recoil in insults in French language

Christophe Bruno

Édition électronique
URL : http://journals.openedition.org/tipa/1278
DOI : 10.4000/tipa.1278
ISSN : 2264-7082

Éditeur
Laboratoire Parole et Langage

Référence électronique
Christophe Bruno, « Le recul d'accent dans l'insulte en français », *TIPA. Travaux interdisciplinaires sur la parole et le langage* [En ligne], 30 | 2014, mis en ligne le 16 décembre 2014, consulté le 30 avril 2019.
URL : http://journals.openedition.org/tipa/1278 ; DOI : 10.4000/tipa.1278

Ce document a été généré automatiquement le 30 avril 2019.

La revue *TIPA. Travaux interdisciplinaires sur la parole et le langage* est mise à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Le recul d'accent dans l'insulte en français

Stress recoil in insults in French language

Christophe Bruno

Introduction

1 Dans une expérience rapportée en 1961 au 4e Congrès International des Sciences Phonétiques, André Rigault définit la proéminence d'une syllabe comme le résultat d'une accentuation, et privilégie, dans son étude, le terme de proéminence à celui d'accent, mettant en doute la rigueur de ce dernier. Cette remarque permet de mettre de côté le problème de la *position* de l'accent, pour ne se concentrer que sur sa forme. Indépendamment de quoi, la conclusion de l'auteur porte sur l'accentuation en français (1961 : 768).

2 Un traité d'orthophonie sur le grec ancien, publié en 1824 par le savant grec Minoïde Mynas, fait cas dans sa préface d'un déplacement d'accent, dans le dernier discours de Démosthène (4e siècle av. J.-C.) intitulé « Sur la Couronne ». En ramenant l'accent final du mot *mercenaire*, *μισθωτός*, sur la syllabe initiale, faisant ainsi *μίσθωτος*, Démosthène aurait incité les athéniens (« dont l'oreille était si délicate » précise Mynas) à prononcer ce mot avec le ton injurieux que le déplacement d'accent lui conférait.

3 Il est depuis toujours reconnu que certaines accentuations en discours sont des accentuations rhétoriques ou emphatiques, qu'elles appartiennent au domaine de l'expressivité et non de l'expression, et porte en cela le nom d'*accent d'insistance*. Sur ce point, Pierre Delattre soulignait, en 1938, le caractère normatif des oxytons par opposition au caractère émotionnel des paroxytons ou proparoxytons en français (il donnait comme exemples les termes *NIgaud* et *imBÉcile*). Il fut précédé sur ce point par une étude de Jules Marouzeau (1923 : 80), dans laquelle étaient distingués les « accents intellectuels » (sur la première syllabe) des « accents affectifs » (sur la seconde syllabe). Les exemples donnés par Delattre se distinguent toutefois de ces derniers sur un point

important : dans les exemples de Delattre, l'accent est déplacé sur la pénultième ou l'antépénultième syllabe ; ils ne réclament pas, contrairement aux exemples de Marouzeau, une accentuation régulière, « rythmique », sur la dernière syllabe. Il convient de séparer les deux phénomènes.

4 À l'image des exemples donnés par Delattre, ou du procédé rhétorique employé par Démosthène, certaines expressions françaises peuvent être sujettes à un déplacement de leur accent final. Il s'agit le plus souvent d'insultes ou d'interpellations, d'apostrophes en somme, soit des mots ou groupes de mots qui, dans le discours, désignent la personne à laquelle l'énoncé est adressé, et plus précisément la désignent « en tant que » (*monsieur*, *ma chérie*, *poulet*, *menteur*, *sale punk*, *espèce de X*, etc.), éventuellement par un patronyme, voire par leur nom propre (*oh BRUno !*). Cette première catégorie, les apostrophes, se limitera dans cette étude aux noms propres et aux substantifs, étant donné, au regard du sujet traité, qu'elles doivent comporter un minimum de deux syllabes pour autoriser un déplacement d'accent. Quant aux autres catégories concernées, il s'agit pour l'essentiel d'injonctions brèves (*VAS-y*, *DÉgage*, *FERme-la*, etc.) et de jurons (*PUtain*, *FAIT chier*, *ET merde*, etc.). La plupart des formulations rapportées sont donc de la plus haute vulgarité, étant les plus concernées par le phénomène qui nous intéresse ici. Ce dernier s'applique toutefois librement à des expressions non-vulgaires, à l'exemple du très célèbre *môssieur*.

5 Ce phénomène, le *recul d'accent* en français, ne doit pas être confondu avec des phénomènes analogues, comme l'emphase pure et simple, mentionnée plus haut et qui consiste à accentuer une syllabe de façon irrégulière dans le discours, sans que se produise un changement notable au niveau de la syllabe normalement accentuée. De même, il ne doit pas être confondu avec certaines contraintes prosodiques, comme la collision d'accent (Martin, 2009 : 101). La description du recul d'accent repose avant tout sur une reconnaissance de l'accent en discours qui ne soit pas qu'intuitive. Elle doit en cela faire intervenir un certain nombre de données quant à la reconnaissance et la définition de l'accent « *rythmique* » en français (le terme est de Marouzeau).

6 L'intérêt d'observer pour lui-même un *recul d'accent* est d'apporter des informations sur l'accentuation régulière en français. On y verra notamment que l'accent déplacé porte toujours le contour de modalité propre à la position dans laquelle il est censé se trouver, normalement, dans l'énoncé. Ce qu'une observation de la courbe de Fo suffira à montrer (on limitera l'observation à montant/descendant dans les exemples). Cette observation effectuée, on comprend que l'accent en français porte avec lui son contour mélodique. Cette hypothèse permet notamment d'expliquer en quoi l'accentuation du français est moins proéminente ou « tonique » que celle des autres langues romanes, qui doivent, au contraire de cette dernière, se distinguer de l'intonation globale de l'énoncé.

1. L'accentuation du français : rappels

1.1. L'oxytonicité en langue et en discours

7 Une des caractéristiques majeures de la langue française, qu'elle partage avec un petit nombre de langues comme l'arménien ou le turc, est d'être oxytonique. Le système d'accentuation du français est fixe : l'accent frappe systématiquement la dernière syllabe des mots pleins, en excluant l'articulation du « e » final s'il s'en présente. À l'instar de l'arménien ou du turc, le français distingue cet accent de langue de sa réalisation en discours, réalisation qui, en français, se voit diversement nommée : accent de groupe de

mots (Marcello-Nizia, 1995 : 183), de mot prosodique (Martin, 2009) de groupe intonatif (Simon, 2001). Suivant ces dénominations, l'accent du français, à l'instar de la plupart des langues à accent fixe, possède un rôle *démarcatif* à l'intérieur du discours.

8 Plusieurs critères prosodiques permettent aux locuteurs de segmenter leur discours à l'intérieur de la chaîne parlée. Si, aujourd'hui, dans les travaux spécialisés, l'intonation est le critère (ou plutôt l'ensemble de critères) le plus sollicité, nous pouvons citer, de façon anecdotique et pour le français, la contrainte des sept syllabes, qu'observait déjà Louis Meigret au 16e siècle dans son *Tretté* (1542 : 179-190), et que reprend Philippe Martin dans *Intonation du français* (2009 : 101). Afin de ne pas alourdir le travail de mémorisation de l'allocutaire, le locuteur segmente son discours en groupe de une à sept syllabes, qu'il délimitera en français au moyen de l'accent. L'accent, du fait qu'il marque la dernière syllabe de ce groupe, devient le moyen le plus saillant pour effectuer la segmentation prosodique du discours. On pourrait ainsi qualifier l'accent de discours en français, par analogie avec l'accent en langue, d'*oxyprosodique*.

9 Pour en revenir à la langue, il faut bien voir que ce n'est pas le système prosodique qui a rendu les mots oxytons en français, mais leur évolution phonétique depuis le latin. La syllabe accentuée des mots, la plus proéminente dans le discours, s'est conservée, tandis que les voyelles post-toniques se sont amuïes, jusqu'à disparaître complètement de la prononciation. Gaston Paris expliquait le phénomène par renforcement de la voyelle tonique en latin. Michel Bréal (1866), acquiesçant à cette description, insistait pour dire qu'elle ne pouvait s'expliquer d'elle-même, et que les phénomènes ayant conduit à un renforcement de la tonicité devaient, à leur tour, être explicités. Il mentionnait en premier lieu l'affaiblissement des désinences (déclinaisons et conjugaisons) en bas-latin, incapables selon lui d'introduire dans le discours les nuances qu'apportaient les prépositions, les pronoms clitiques ou les auxiliaires. Comme ces derniers se plaçaient devant le mot, non derrière, l'attention du récepteur devenait plus faible sur les éléments qui succédaient à la voyelle tonique. Suivant les observations de Bréal, c'est donc la sémantique qui a influencé l'évolution prosodique de la langue française.

10 Contrairement à un phonème ou à un morphème, l'accent n'a pas de fonction distinctive. Un phonème n'est distinctif qu'au regard d'un ou plusieurs autres phonèmes dans la même position. Tandis que l'accent (tonique) ne peut être que présent ou absent, ce qui ne modifie nullement la signification d'un syntagme, mais peut, au pis-aller, en troubler la réception, par exemple en faisant hésiter un italophone sur la traduction de *ancora !* (« ancre » ou « encore », selon que l'accent soit placé sur l'initiale ou la pénultième). Cette remarque vaut d'autant plus en français, où l'accent, fixe, n'aura jamais vocation à différencier deux termes homonymes. C'est ainsi que Paul Garde, dans une synthèse sur le sujet publiée en 1968, refusait à l'accent la fonction distinctive et lui attribuait une fonction *contrastive*. Ce n'est pas l'accent qui distingue le substantif *ancora* de l'adverbe *ancora* en italien, étant donné qu'il faut encore prendre en compte la position de cet accent. L'accent lui-même ne fait que mettre en évidence telle partie du syntagme, ici au détriment de telle autre. Cette nomenclature est aujourd'hui largement employée.

11 En français, le rôle contrastif de l'accent se retrouve à plusieurs niveaux. L'accent final du Noyau (terme de macro-syntaxe), par exemple, met en évidence le mouvement mélodique montant ou descendant de la syllabe, et marque ainsi la modalité de l'énoncé. C'est par contraste avec les autres accents de l'énoncé, et *a fortiori* avec les autres syllabes, qu'il indique cette modalité. Dans l'exemple ci-dessous, l'accent final, montant, sur *pas*, également reproduit sur l'apostrophe *Nico* (en Postfixe) contraste avec les autres syllabes

de l'énoncé. Le contraste est un contraste de durée. Par lui, la modalité interrogative de l'énoncé est signalée à l'allocutaire :

Ce média ne peut être affiché ici. Veuillez vous reporter à l'édition en ligne http://
12 journals.openedition.org/tipa/1278

(1) qu'est-ce que t'aimes pas Nico

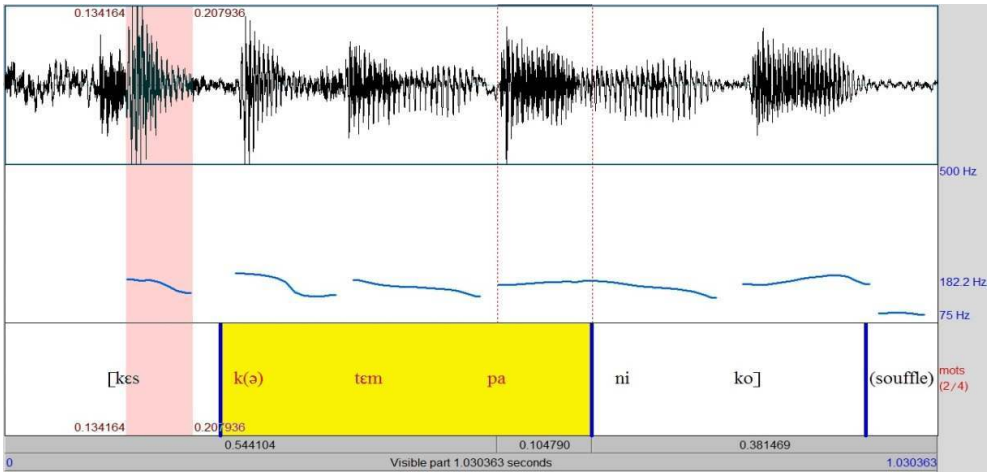

13 La question qui se pose, dans cet exemple, est de savoir si la durée de la syllabe suffit à marquer l'accentuation. D'une façon plus générale, il s'agit de savoir comment se manifeste la proéminence syllabique dans un énoncé. Afin de ne pas alourdir la présentation d'un sujet qui réclame aujourd'hui de lourds investissements de la part des spécialistes (un exemple récent dans Astésano *et al*, 2012), ont été énumérées ci-dessous quelques tentatives du vingtième siècle visant à caractériser la proéminence syllabique en français.

1.2. Brève histoire de la proéminence syllabique en français

14 L'intensité de l'accent, que l'on trouve aujourd'hui réaffirmée dans l'enseignement du Français Langue Étrangère, n'est pas une donnée qui se retrouve dans les corpus de parole spontanée. En parole spontanée, l'intensité varie faiblement d'une syllabe à une autre au sein d'un même énoncé, et demeure dans tous les cas dépendante de nombreux phénomènes phonologiques, comme par exemple les occlusions non-voisées (ou consonnes *plosives*). En cela, il n'est pas d'usage de s'en servir pour la reconnaissance de l'accent. Pour André Rigault, cité au début de cet article, d'après l'expérience qu'il a pu mener en 1968 au moyen d'un synthétiseur vocal, auprès de quarante sujets francophones, une augmentation de la hauteur de la fréquence est statistiquement plus saillante qu'une augmentation de l'intensité et/ou de la durée d'une syllabe dans la reconnaissance de la proéminence syllabique. Dans l'exemple qui suit, tiré de mon propre corpus, toutes les syllabes accentuées, sur *toi*, *P'tit John* et *moment*, atteignent effectivement un pic de hauteur plus élevé que les syllabes non accentuées. On notera que la modalité de l'énoncé est, ici aussi, interrogative :

Ce média ne peut être affiché ici. Veuillez vous reporter à l'édition en ligne http://
15 journals.openedition.org/tipa/1278

(2) et tu fais quoi toi p'tit John en ce moment

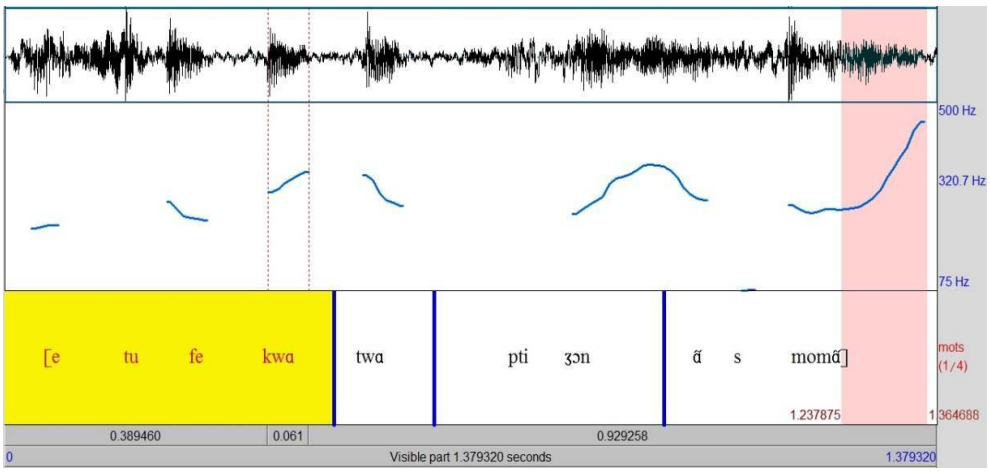

16 Observant que certaines syllabes proéminentes le sont par un extremum de hauteur, mais *dans les graves*, Pierre Delattre (*op. cit.*) cite de son côté une étude datée de 1933 de C.E. Parmenter et A.V. Blanc. Selon ces auteurs, il n'y a pas que la hauteur tonale, mais aussi la variation d'intonation qui est importante dans la reconnaissance de la proéminence syllabique en français (là où, selon ces auteurs, l'intensité prime en anglais). L'idée est que les modulations les plus importantes de la fréquence, vers l'aigu ou vers le grave, correspondent à des syllabes accentuées, que ce soit en terme de mouvement mélodique ou de « sommets ». C'est ce que l'on nomme aujourd'hui l'amplitude de la fréquence fondamentale. Là encore, un exemple permet d'illustrer ce propos (modalité interrogative toujours) :

Ce média ne peut être affiché ici. Veuillez vous reporter à l'édition en ligne http://
17 journals.openedition.org/tipa/1278

(3) Jerem il a une bagnole

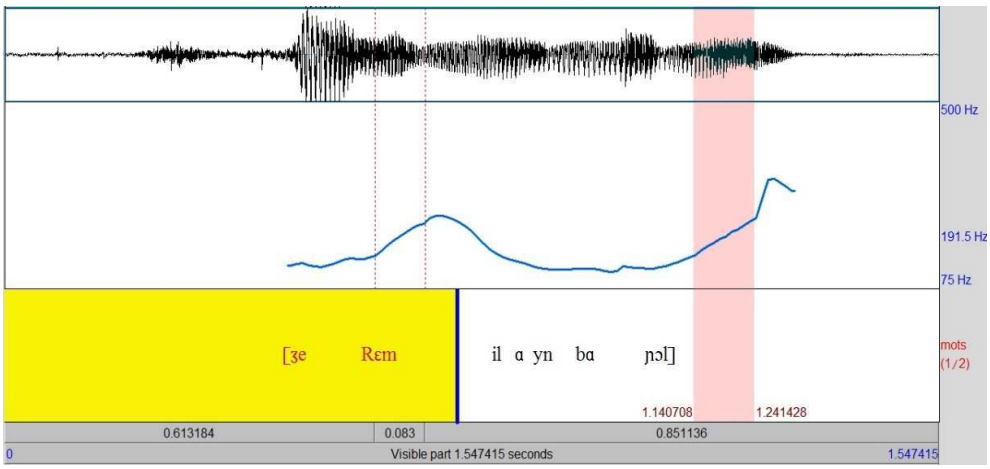

18 Mais même ainsi reconnue comme accentuée et ample, une syllabe pourra difficilement prétendre à la proéminence par ce seul critère : ce dernier, nous dit encore Delattre (1938 : 143), peut être supprimé, et la syllabe demeurer accentuée, indépendamment de tout chuchotement. Aussi Delattre s'en remet-il au critère de la durée. Il observe qu'une amplification de l'intensité ou une élévation de la hauteur a globalement tendance à augmenter la durée d'une syllabe, mais que moduler la durée d'une syllabe ne modifie en soi ni l'intensité, ni la hauteur de cette dernière. Il conclut donc que la durée est le critère le plus saillant pour indiquer oralement l'accentuation d'une syllabe *finale*. Tout en admettant la prédominance de ce trait, l'exemple suivant montre que la longueur n'est pas nécessairement le résultat d'une accentuation. Elle peut, comme ici, être la marque d'une hésitation (sur le *de*) ou d'une énonciation maladroite (sur la première syllabe de *arnaqueur*), bref, d'un prolongement de la syllabe qui ne correspond pas à la marque d'une accentuation (à noter que sur *espèce*, la seconde syllabe, accentuée, est effectivement nettement plus longue que la première) :

Ce média ne peut être affiché ici. Veuillez vous reporter à l'édition en ligne http://
19 journals.openedition.org/tipa/1278

(4) espèce de : : arnaqueur

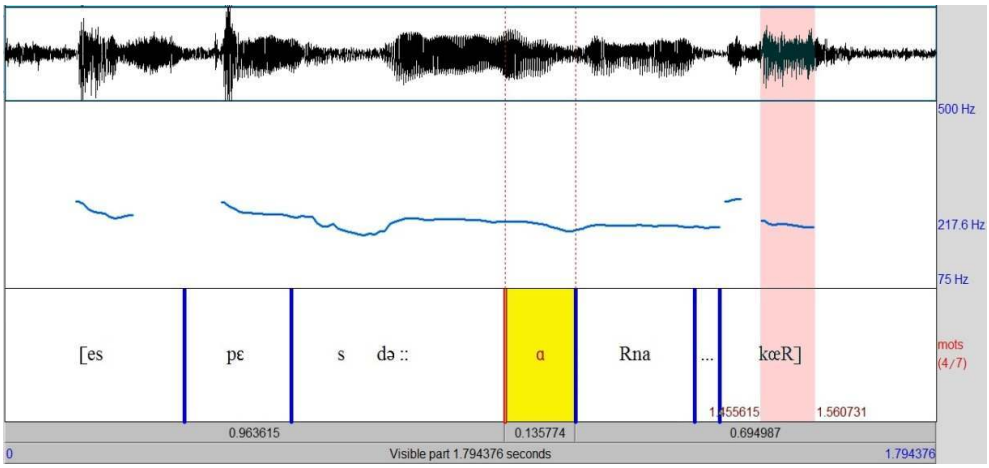

20 Bien entendu, il est toujours possible d'identifier la proéminence d'une syllabe à l'oral au moyen de ces trois critères (extremum, amplitude et durée), éventuellement assortis d'autres critères comme la pause après la syllabe (inexistante après *espèce*, dans l'exemple qui précède). Mais aucun de ces critères n'intervient avec une systématicité suffisamment grande pour décrire avec précision la proéminence des syllabes accentuées en français. À défaut d'une approche purement descriptive, il convient alors d'introduire quelques éléments de théories.

1.3. Pour une description phonologique de l'accent

21 Un nom connu de la période béhavioriste est souvent mentionné dans les théories sur la syllabe, il s'agit de Raymond Herbert Stetson. Dans son ouvrage *Motor Phonetics* (1923), il conçoit la syllabe comme une pulsation balistique (*chest pulse*) et l'accentuation comme une rétention de cette pulsation. Le psychologue Karl Bühler, en 1934 dans sa *Sprachtheorie* (2009 : 406-407), comparait cette conception de la syllabe balistique au

toucher du pianiste, auquel on apprend à frapper les touches sans raideur ni rétention : « Utilisez le poids toujours, ne frappez pas, mais laissez tomber les doigts ! » (L. Deppe) ; « ce n'est avec les doigts que l'on joue du piano, mais avec les bras et les épaules » (E. Bach). L'accentuation serait ainsi analogue à une contraction des doigts du pianiste à un moment de son jeu. Si la théorie de Stetson est grandement relativisée aujourd'hui, la partie « contrastive » entre syllabe non-accentuée (balistique) et syllabe accentuée (non-balistique) a influencé la phonologie en général, et notamment anglo-saxonne, par exemple dans les travaux de Peter Roach (*English phonetics and phonology*, 2009), qui admet que l'accentuation dépend avant tout de la compétence du locuteur à renforcer les syllabes accentuées au détriment des autres. À noter que la théorie de Stetson a fait l'objet d'une expérimentation en 1980 par Grimson (1980 : 56), qui conclut que, dans la majorité des cas, le nombre de pulsations balistiques avec émission d'air correspond effectivement au nombre de syllabes.

22 C'est donc sur un système de contraste, qui met en évidence l'effort fourni par le locuteur sur certaines syllabes au détriment des autres, que reposerait avant tout l'accentuation. Un type de proéminence peut à ce compte n'être valable que chez un seul locuteur, voire au sein d'un seul énoncé, et n'avoir pas vocation à se retrouver dans la langue en général. Cette observation, qui mérite d'être nuancée, répond toutefois à la fonction contrastive de l'accent, dont elle figure le pendant psycho-acoustique.

1.4. Position syntaxique et rythmique de l'accent

23 Pour finir sur ce survol de la proéminence syllabique en français, je propose de prendre le problème par l'autre bout, et de partir du repérage syntaxique et prosodique de l'accent en vue d'aboutir à la reconnaissance de la proéminence syllabique. Cette méthode a notamment été mise à l'honneur dans les travaux conjugués de Claire Blanche-Benveniste (1997, 2011) et Philippe Martin (2009 : 98-102), qui énumèrent les différentes contraintes grammaticales et/ou prosodiques qui président à l'accentuation d'une syllabe en français :

- La première règle, de Blanche-Benveniste, est syntaxique, puisqu'il s'agit du **regroupement** des clitiques et auxiliaires avec les mots pleins.
- La seconde, déjà évoquée, est l'**oxyprosodicité** : l'accent marque la dernière syllabe du groupe syntaxique ; le groupe syntactico-prosodique ainsi délimité forme alors un *mot prosodique*.
- Également citée plus haut, la contrainte des **sept syllabes** figure le nombre de syllabe maximum devant contenir un accent dans le discours (ou dans un mot comme *anTIconstitutionelleMENT*) ; il s'agit d'une contrainte mnémotechnique.
- La **collision d'accents** a été décrite comme l'impossibilité pour un locuteur de faire se succéder deux accents sans marquer au moins une courte pause, faute de quoi le premier accent recule sur la syllabe antécédente. Étant donné que cette dernière peut se confondre au recul d'accent, tel que décrit plus bas, il sera nécessaire d'en reparler.
- La contrainte de **collision syntaxique** est largement suggérée par la plupart des travaux en prosodie qui prennent la syntaxe de la phrase pour point de départ : deux groupes syntaxiques distincts ne peuvent se chevaucher dans un même mot prosodique, ni dans un même groupe de mots prosodiques.
- Ajoutons encore la contrainte d'**eurythmie**, qui suppose que le débit d'élocution s'adapte à la quantité moyenne de syllabes contenues dans un mot prosodique.

- Et enfin le regroupement des mots prosodiques entre eux, par **contraste de pentes** (anTI (□□)constitutionnelleMENT (□□□)), principe théorique-clé de la structure prosodique selon Philippe Martin, qui a notamment permis de démontrer la segmentation macro-syntaxique de la parole à l'oral[1].

24 Ces règles, à la fois syntaxiques et prosodiques, invitent à la plus grande réserve quant au repérage des accents dans le discours. Notamment, elles ne permettent pas de relever les accents secondaires ou emphatiques. En conséquent, elles s'avèrent d'un maigre secours pour notre sujet. Toutefois, et comme il a été dit, la faible tonicité des accents en français fait qu'il est aisé de repérer, par contraste, les accents emphatiques dans le discours oral. Séguinot (1968 : 6), citant Marouzeau, citant Grammont, rappelle les paramètres descriptifs et phonologiques mentionnés plus haut. Il me semble toutefois qu'aucune de ces études n'a encore proposé de distinction entre *accent d'insistance* et *déplacement de l'accent (rythmique)*, dans le domaine de l'emphase en général.

2. De la provocation prosodique

> « La légende veut qu'un étudiant de Bonn se soit livré à une compétition verbale avec la matrone la plus grossière du marché et serait parvenu à la réduire au silence et à la faire pleurer en recourant uniquement aux termes de l'alphabet grec et hébraïque (*espèce d'alpha ! espèce de bêta !* etc.). » (Karl Bühler, *Théorie du langage*, 2009 [1934] : 114, traduction Didier Samain)

2.1. Emphase et insistance

25 Comme il vient d'être dit, l'accentuation emphatique se reconnaît aisément à l'intérieur de l'énoncé français. D'une part, elle est susceptible de ne pas tomber sur la dernière syllabe d'un mot, ce qui la distingue immédiatement et met en évidence le procédé rhétorique par lequel elle se manifeste. D'autre part, à supposer que l'accent tombe sur une syllabe potentiellement accentuable, le fait que le français soit une langue à faible tonicité fait que l'auditeur perçoit nettement l'insistance. À ce compte, il ne subsiste guère que l'accent d'attaque, en début d'énoncé ou de mot prosodique, qui puisse prêter à confusion.

26 Contrairement au travail de Marouzeau, dans lequel l'auteur nomme *accent d'insistance* toute accentuation irrégulière (non-rythmique), on distinguera ici, d'une façon purement terminologique et pour les besoins de la démonstration, l'accent emphatique de l'insistance elle-même, qui seule devient susceptible, dans cette définition, de tomber sur un accent régulier.

27 Les deux exemples qui suivent présentent respectivement, surlignés dans l'illustration, un accent emphatique et une insistance. Dans le premier, l'accentuation vient frapper la première syllabe de l'énoncé. On notera que « menteur » demeure oxyprosodique, du fait d'une courte pause entre les deux syllabes accentuées. Dans le second, la locutrice surenchérit sur l'accent régulier, « rythmique », de l'apostrophe. Dans ces extraits, les syllabes sont rendues proéminentes au moyen de la durée :

Ce média ne peut être affiché ici. Veuillez vous reporter à l'édition en ligne http://
28 journals.openedition.org/tipa/1278

(5) menteur

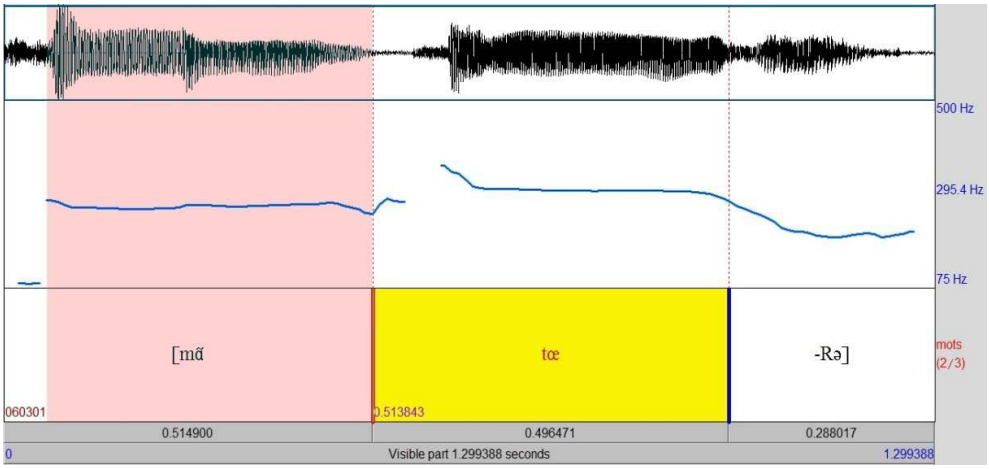

Ce média ne peut être affiché ici. Veuillez vous reporter à l'édition en ligne http://journals.openedition.org/tipa/1278

29

(6) paksi(e)

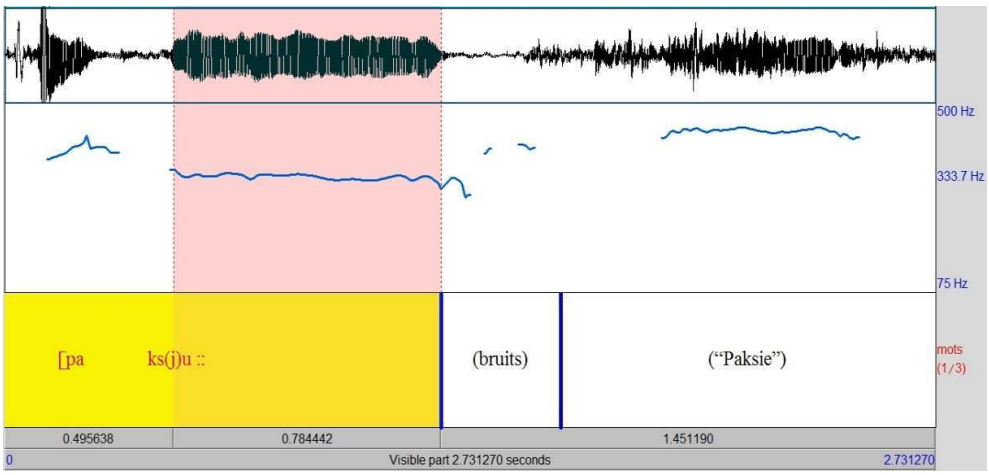

30 L'impression produite à l'audition de ces énoncés est qu'ils sont affectueux, étant destinés à un proche dans le premier et à un animal de compagnie dans le second (dans ce dernier, la locutrice hésite entre la prononciation « Paksi(e) » et la prononciation « Paksou(e) »). Si l'on admet — observation personnelle — que la faible amplitude de la courbe est un indice de cette intimité, alors l'accentuation met cette dernière en évidence. Mais ce qu'il faut observer avant tout, dans ces deux exemples, c'est que l'accentuation de l'énoncé est régulière, en dépit de toute l'emphase qui la caractérise, en ce sens que les termes sont toujours oxytoniques (et le groupe oxyprosodique). Rien de tel dans les locutions qui vont suivre, où l'accent emphatique produit l'effacement de l'accent régulier.

2.2. Désaccentuation et provocation

31 Dans un premier temps, à défaut d'exemples parfaitement naturels, ou du moins suffisamment convaincants du point de vue de leur spontanéité (enregistrements

difficiles à obtenir sur ce thème), il est possible de se référer à certaines tournures stéréotypées, dans lesquelles l'accent est prononcé, généralement avec insistance, sur l'avant-dernière syllabe. Quelques exemples caricaturaux, sur lesquels nous ne nous attarderons pas, permettront de se faire une première idée du phénomène : *espèce de BÂtard*, *madeMOIselle*, *VAS*-y, *la con de TES morts*, etc. S'il semble appartenir à un parler spécifique aux adolescents de banlieues, le phénomène que ces expressions présentent, du point de vue de l'accentuation (et exclusivement du point de vue de l'accentuation), se retrouve dans d'autres idiomes, parfaitement étrangers au stéréotype suggéré ici. On peut en juger à partir de ces autres exemples : *MONsieur*, *PENses-tu*, *PARdi*, *imBÉcile*, etc. Toutes ces locutions, et peu importe en définitive le ton sur lequel on les prononce, présentent le même phénomène : la syllabe finale est effacée par celle qui la précède, au point où il semble tout à fait possible de prononcer chacune de ces locutions en réduisant la dernière syllabe à un bref murmure. Le ton en devient résolument provocateur.

32 Dans un corpus de paroles spontanées, le phénomène se retrouve à des degrés variables, qui vont de l'emphase la plus excessive et caricaturale (ainsi que l'on se représente généralement les idiomes mentionnés au paragraphe précédent), au simple *recul d'accent*. Le corpus employé ici est un corpus personnel d'enregistrements, réalisés au moyen de micro-cravates sur des sujets volontaires, généralement sur plusieurs heures, parfois toute une journée. À l'intérieur d'un tel corpus, on trouve des exemples particulièrement litigieux, pour lesquels il est difficile de dire avec précision laquelle de la dernière ou de l'avant-dernière syllabe est effectivement accentuée. Ainsi, dans l'exemple qui suit, la dernière syllabe, légèrement plus longue, possède une intensité, une amplitude et une hauteur inférieures à la syllabe qui la précède, sur laquelle aucune insistance ne se manifeste. À l'audition, on comprend qu'en dépit de la camaraderie ambiante, le locuteur manifeste confusément le désir de provoquer son allocutaire (NB : le rire en fin d'extrait, bien qu'isolé en majeure partie sur le graphique, influence le tracé final de la courbe — il est impossible de se prononcer sur la modalité de cette dernière) :

Ce média ne peut être affiché ici. Veuillez vous reporter à l'édition en ligne http://
33 journals.openedition.org/tipa/1278

(7) espèce de connard

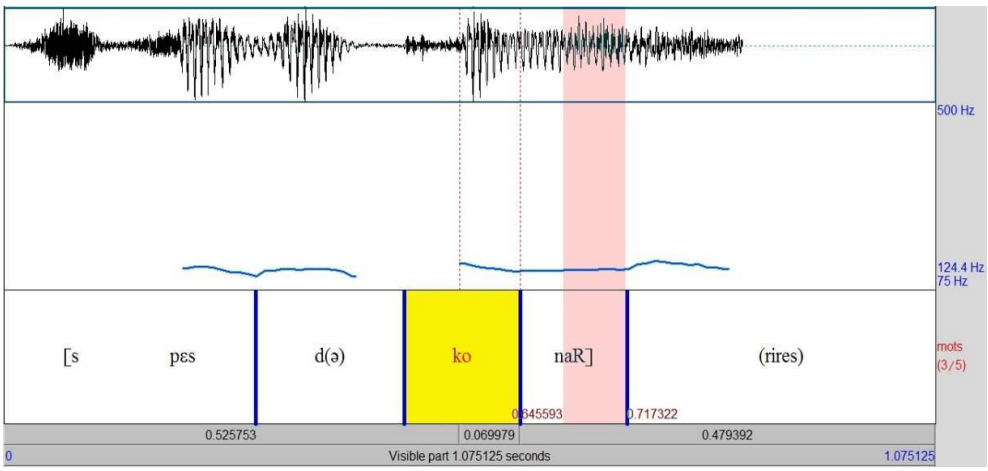

34 Comme il n'est pas pertinent de confectionner ce type de locution soi-même à des fins de démonstrations, on peut appréhender certains faits de langue qui se produisent autour

du déplacement d'accent. Un premier fait, susceptible d'alimenter la description du phénomène lui-même, est que certaines expressions vont être privilégiées, au point de devenir le type même de l'insulte provocatrice. *Pédé*, par exemple, se présente par deux fois dans mon corpus, chez deux locuteurs différents, avec la même courbe mélodique (cf. infra), sur laquelle nous voyons la première syllabe nettement plus accentuée que la suivante. Indépendamment du sémantisme attaché au nom, il faut bien voir que l'accent d'attaque, amplifié par la plosive sourde, ne permet pas à la sonore qui suit de dépasser le seuil d'intensité et de hauteur ainsi produit. En outre, dans l'extrait qui suit, l'allongement potentiel de la syllabe finale est remplacé par une interjection brève (le tiret long « — » dans l'intitulé de l'extrait signale un changement d'énoncé) :

Ce média ne peut être affiché ici. Veuillez vous reporter à l'édition en ligne http://
35 journals.openedition.org/tipa/1278

(8) sur répondeur — pédé ah

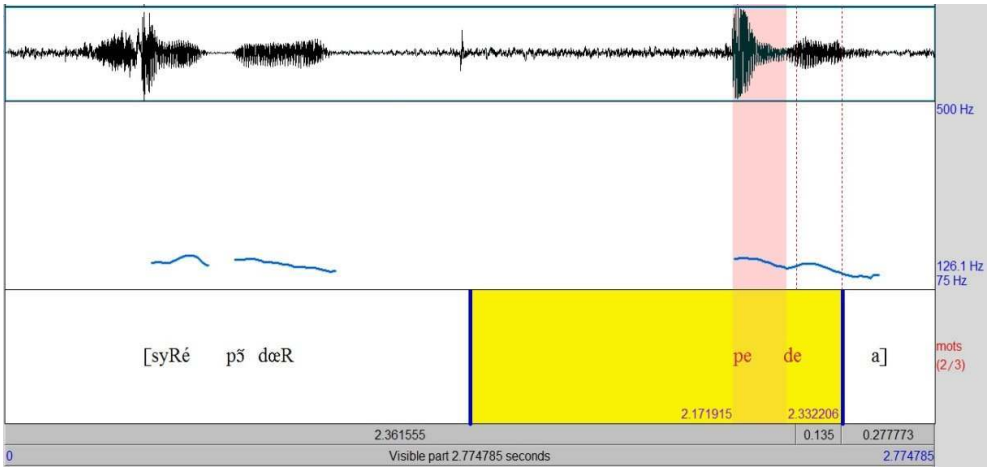

36 Comme la plupart des insultes provocatrices ont une attaque occlusive sur l'avant-dernière syllabe (**b**âtard, **c**onnard, '**c**ulé, **t**arlouze, a**b**ruti, etc.), la désaccentuation de la dernière syllabe peut avoir pour effet de renforcer l'explosion après l'occlusive, comme le renforcement de la consonne plosive peut avoir pour effet de « happer » la dernière syllabe. On introduit ci-dessous un nouveau fait de discours, exclusivement prosodique, pour montrer qu'il n'en va nullement ainsi, et qu'il convient réellement de parler de « recul d'accent » pour cette forme particulière d'apostrophes, d'injonctions et de jurons.

2.3. Atténuation et collision d'accents

37 Dans l'exemple qui précède, le caractère provocateur de l'insulte paroxytone est atténué — cette dernière est adressée à un ami (absent) et prononcée au milieu de plusieurs autres amis (présents) — au moyen d'une syllabe subséquente (*va*, *ah*, *tiens*). Cette atténuation suggère, rétrospectivement, le caractère provocateur de la tournure si elle n'avait pas été ainsi modalisée. Dans l'exemple qui précède, l'atténuation peut s'expliquer ainsi : le son [a] est prononcé dans la continuité de la dernière syllabe de *pédé*, lui conférant rétrospectivement une accentuation par la durée. Il est en revanche impossible que cela soit le cas dans l'exemple suivant, qui correspond d'avantage à ce qui a été nommé plus haut **collision d'accent** (dont on rappelle qu'elle est susceptible de

provoquer un recul de l'accent sur la syllabe antécédente, si aucune pause n'est introduite au point de collision) :

Ce média ne peut être affiché ici. Veuillez vous reporter à l'édition en ligne http://journals.openedition.org/tipa/1278

38

(9) pédé va

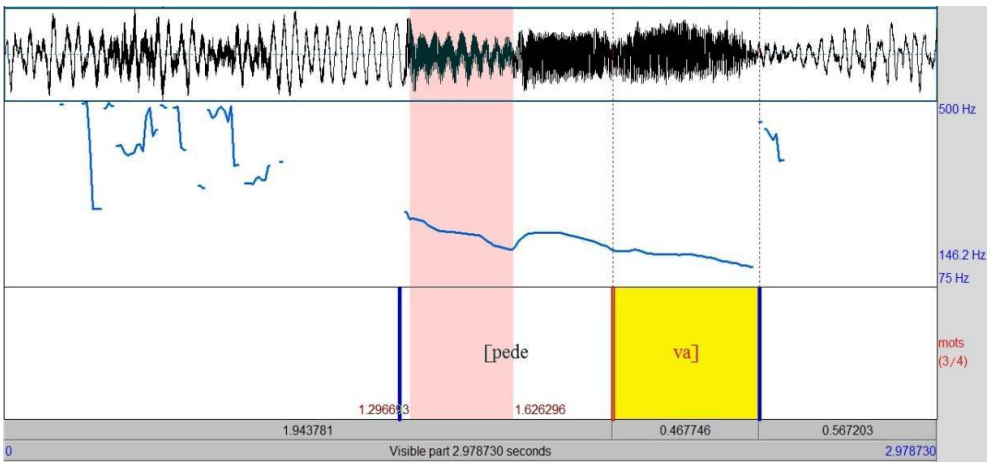

39 Il faut bien voir que la succession d'une syllabe ne suffit pas à expliquer, ni même à provoquer, le recul de l'accent. Cette syllabe doit encore être accentuée, comme dans cet exemple, pour provoquer une collision accentuelle, et donc le recul de l'accent sur la syllabe antécédente. On trouve une troisième possibilité dans l'exemple suivant : *va* n'étant pas accentué (chute de Fo dans les infra-bas, associée à une durée trop courte par rapport à la dernière syllabe de *baltringue*), il ne provoque aucun déplacement d'accent. L'accentuation est donc, ici, régulière (*va alors* forme un seul mot prosodique) :

Ce média ne peut être affiché ici. Veuillez vous reporter à l'édition en ligne http://journals.openedition.org/tipa/1278

40

(10) c'est pas toi qui disait que l'effort physique fait peur — baltringue va alors

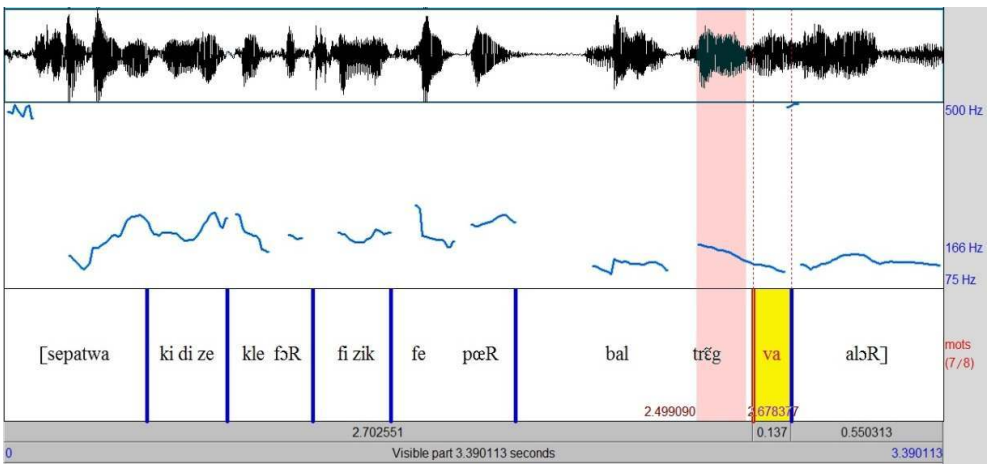

41 On ne peut pas confondre ici atténuation (ajout d'une syllabe non nécessairement accentuée) et collision accentuelle (ajout d'une syllabe accentuée). Cette dernière peut toutefois expliquer le mécanisme de l'atténuation, et atteste surtout de la réalité de la provocation, comme du recul d'accent qui la produit dans les exemples (8) et (9). Je m'explique. Si l'auditeur ressent nettement l'atténuation par simple ajout d'une particule injonctive ou interjective après l'insulte, nous pouvons dire, et vérifier au besoin, que la même insulte aurait été plus provocante sans elle. De même, nous pouvons vérifier qu'un recul d'accent a bien eu lieu, du moment que nous sommes capable d'ajouter une particule avec accent sans que l'intonation de l'insulte en soit modifiée. Si le *va*, dans l'exemple qui précède, avait été accentué (par augmentation la durée par exemple), soit il y aurait eu une pause entre *baltringue* et *va*, soit la prononciation aurait paru débile, « aprosodique » (essayez, au besoin).

42 Ces outils en main, il devient possible de simuler le phénomène du recul d'accent à l'oral, et ne plus le confondre avec un accent d'insistance. Insistance qui le caractérise éventuellement.

3. Distinction de l'accent et de la proéminence syllabique en français

3.1. Hypothèse

43 Marouzeau, dans l'article déjà cité, faisait état d'un *accent d'insistance*, susceptible de tomber sur n'importe quel terme, tantôt sur la seconde, tantôt sur la première syllabe, selon que l'insistance fût affective ou intellectuelle. Pêle-mêle nous trouvons, parmi les exemples affectifs : *c'est éNORme*, *adMIrable, eXÉcrable, quelle imMENsité*, *je vous aime inFIniment*, etc ; parmi les exemples intellectuels : *l'Univers est IMmense*, *Unique*, *Inégalé*, *votre devoir est Exécrable*, *ton article est Énorme*[2], etc. Toujours selon lui, certains termes seront plus prompts à recevoir l'un ou l'autre de ces accents d'insistance, sinon les deux, selon le contexte et le type de discours (épidictique-lyrique contre narratif-argumentatif). Il est à noter, pour entamer une critique de cet article, que certaines insistances touchent précisément la syllabe normalement accentuée (*éNORme*). Mais surtout, et c'est là le point le plus important, toutes ces accentuations d'insistance n'effacent pas l'accentuation régulière, « rythmique », de la dernière syllabe (*je vous aime inFIni<u>MENT</u>*). Plus récemment, André Séguinot a proposé une étude de ce même accent d'insistance (*emphatic stress*) en français standard, et a été rejoint dans cette entreprise par plusieurs auteurs (F. Carton et al (1976), *L'accent d'insistance*. Studia phonetica 12). L'accent d'insistance s'y trouve considérablement développé, et ne se réduit plus à l'élégante quoique simpliste dichotomie illustrée dans ce paragraphe. Cette étude prouve notamment que l'accent d'insistance fonctionne exactement comme l'accent rythmique du point de vue prosodique. Toutefois, le phénomène qui intéresse notre étude n'y est pas abordé, ainsi que la problématique inverse, à savoir « est-ce que l'accent rythmique fonctionne comme l'accent d'insistance du point de vue *intonatif* ? ».

44 En français, la proéminence syllabique, qu'elle soit d'intensité, de hauteur, d'amplitude, de durée ou manifeste au moyen de la pause, peut être perçue comme une *insistance*, qui à son tour produit une accentuation, qui a été qualifiée, vulgairement, d'*irrégulière* dans cet article. Ce n'est pas pour autant que proéminence syllabique et accentuation doivent être

confondues : il faut bien voir que toutes ces études concernent, en priorité, des accents d'insistance. Plusieurs phénomènes peuvent être distingués sur la base de ce qui vient d'être exposé : celui où un accent d'insistance n'efface pas l'accentuation régulière de l'énoncé (*É-NORme !*) ; celui où l'insistance tombe elle-même sur un accent régulier (*éNOOORme !*) ; et enfin celui qui nous intéresse, où l'insistance, si elle en est une, efface l'accentuation régulière (*GROsse vache, BEnêt*), et peut être suivie d'une syllabe injonctive ou interjective d'atténuation.

45 Dans un exemple cité par Philippe Martin (2009 : 101), *tu me le deMANdes PO-LI-MENT*, la triple et même quadruple accentuation crée un rythme qui met la syllabe en évidence par d'autres procédés que la proéminence, au sens où on l'entend couramment (ici par une pause *nécessaire* entre les syllabes pour éviter la collision d'accent). Dans le déplacement d'accent, la provocation, si elle est indissociable des phénomènes d'insistance qui l'accompagnent, et qui la motivent sans doute, résulte, il me semble, de la rupture d'un rythme normalement instauré entre deux interlocuteurs. Il ne peut s'agir, à ce stade de la réflexion, que d'une hypothèse. Disons alors que, d'une manière générale et vulgaire, provoquer, c'est faire sortir quelqu'un de ses gonds. Or, si les accents d'insistance, les emphases, peuvent tout à fait engendrer un rythme qui leur est propre, agressif, affectueux, admiratif, etc., au contraire, on aura quelques peines à se figurer un rythme provocateur.

3.2. Accent et modalité prosodique

46 Si vous prononcez *pédé* avec un accent sur chaque syllabe (*PÉ-DÉ*), toujours avec l'intention d'insulter votre interlocuteur, vous obtenez en ce cas une intonation montante puis descendante (avec la courbure due à l'attaque voisée du [d]). En revanche, dans les exemples (8) et (9), l'intonation est doublement descendante, signe dans cette étude que l'accent est passé de la finale à la pénultième. Ainsi, la reconnaissance de l'accent, si l'on met de côté toute forme de proéminence, pourrait simplement tenir à la reconnaissance de la *modalité prosodique,* soit la frontière intonative avec laquelle doit nécessairement coïncider, en français, l'accent final de l'énoncé. Un exemple du mot *pédé,* sans recul d'accent cette fois (mais avec une insistance sur la finale), mettra en évidence cette modalité prosodique que porte l'accent (attention ! la modalité est interrogative dans cet extrait, montante — reprise de *il est OÙ*) :

Ce média ne peut être affiché ici. Veuillez vous reporter à l'édition en ligne http://
47 journals.openedition.org/tipa/1278

(11) et William il est où ce gros pédé

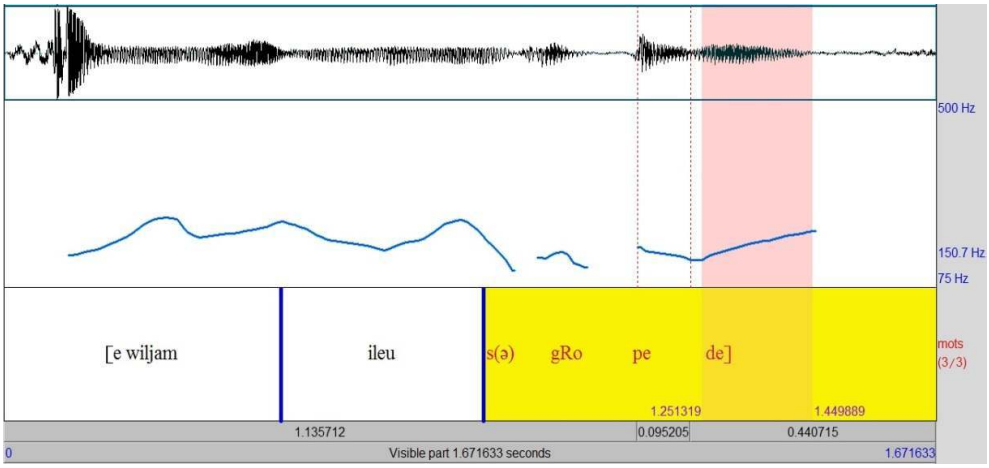

48 En somme, la reconnaissance de l'accent *rythmique* en français, langue dont il faut rappeler ici la faible tonicité, ne serait pas liée, comme l'accent *d'insistance*, à sa proéminence, mais bien à sa *position mélodique*. Ceci est démontrable, dans cet exemple comme dans les précédents, au moyen du contour de modalité que portent les syllabes finales de l'énoncé (la finale du Noyau ; reprise à la finale du Postfixe dans cet exemple). La reconnaissance de l'accent en français, en dehors de tout phénomène d'insistance — lequel, il faut le rappeler, est susceptible de toucher n'importe quel accent régulier —, ne serait donc pas une affaire de proéminence, mais bien une affaire de mélodie et de rythme. Les contraintes énumérées par Blanche-Benveniste et Philippe Martin (cf. supra, §1.4) donnent à ce compte une idée plus précise de la reconnaissance de l'accent, telle qu'elle a lieu en français, que la recherche de leur proéminence syllabique.

Conclusion

49 L'assimilation de la proéminence syllabique et de l'accentuation en français a freiné la reconnaissance de certains phénomènes, peut-être mis de côté pour leur vulgarité. Pourtant, lorsque l'on s'intéresse à ces phénomènes, on découvre non seulement qu'ils sont les vestiges de phénomènes sans âge dans l'histoire des langues, mais surtout qu'ils possèdent un fonctionnement original, susceptible d'alimenter des problématiques dont l'actualité s'accroît jour après jour, comme la reconnaissance de l'accent rythmique en français.

50 Si la proéminence syllabique produit une accentuation, qui à son tour est susceptible d'instaurer un nouveau rythme dans l'énoncé, le fait de briser un rythme normalement instauré relève de phénomènes qu'il convient de distinguer. C'est ainsi que le recul d'accent (recul de la position rythmique à la syllabe qui le précède) ne génère aucun rythme nouveau dans l'énoncé, mais rompt ce dernier, au point où l'ajout d'une nouvelle syllabe en atténue immédiatement l'effet. Si le terme de *provocation* a été employé dans cet article pour désigner cet effet, il n'est pas exclu qu'un autre terme eût été plus seyant.

51 Face à ce fait de discours, il convient de repenser la reconnaissance de l'accent indépendamment de la proéminence syllabique. Cet article a voulu démontrer qu'il convenait bien de parler d'un « recul d'accent », précisément parce que nous assistons au déplacement d'une intonation propre à la syllabe normalement accentuée, intonation qui

survient trop tôt dans l'énoncé. S'il s'était agi d'une insistance particulière, qui efface la syllabe normalement accentuée au profit de cette dernière, il aurait encore fallu expliquer l'absence de collision, l'atténuation de cette insistance au moyen d'une syllabe subséquente, les cas à faible proéminence ou encore le changement de modalité, autant de phénomènes qui s'expliquent aisément par l'observation d'un « recul d'accent ».

BIBLIOGRAPHIE

Astésano, C., R. Bertrand, R. Espesser et N. Nguyen (2012). Perception des frontières et des proéminences en français, *in JEP-TALN-RECITAL*, Grenoble 4-7 Juin 2012 [consulté en ligne le 17/03/2014].

Blanche-Benveniste, Cl. (1998). *Le français parlé, études grammaticales*. CNRS.

Blanche-Benveniste, Cl. & Ph. Martin (2011). Structuration prosodique, dernière réorganisation avant énonciation, *Cahiers de linguistique française* 23, 127-142.

Bréal, M. (1866), De la forme et de la fonction des mots, leçon faite au collège de France pour la réouverture du cours de grammaire comparée, extrait de *La revue des cours littéraires*, numérisé le 20 mai 2008, consulté le 22 juin 2014 sur books.google.

Bühler, K. (2009 [1934]). *Théorie du langage*, traduit par Didier Samain. Agone, Marseille.

Delattre, P. (1936). L'accent final en français : accent d'intensité, accent de hauteur, accent de durée, *The French Review* 12, 141-145.

Garde, P. (1968). *L'accent*. P.U.F., Paris.

Lazzeroni, R. (1995). La baritonesi come segno dell'individuazione : il caso del vocativo indeuropeo, *SSL* 35, 33-44.

Marouzeau, J. (1923). Accent affectif et accent intellectuel, *Bulletin de la société linguistique de Paris*, XXIV (XXI), 80-86.

Martin, Ph. (2009). *Intonation du français*. Armand Colin, Paris.

Malmberg, B. (1961). Analyse intrumentale et structurale des faits d'accents, in *Proceedings of the 4th International Congress of Phonetic Sciences*, 4-9 september 1961, A. Sovijärvi & P. Aalto (éds). Mouton, Helsinki.

Marchello-Nizia, Ch. (1995). *L'évolution du français*, Armand Colin, Paris.

Parmenter, C.E. & A.V. Blanc (1933). An experimental study of accent in French and English, *PMLA* 48, 598-607.

Rigault, A. (1961). Rôle de la fréquence, de l'intensité et de la durée vocaliques dans la perception de l'accent en français, in *Proceedings of the 4th International Congress of Phonetic Sciences*, 4-9 september 1961, A. Sovijärvi & P. Aalto (éds). Mouton, Helsinki.

Roach, P. (2009). *English Phonetics and Phonology*, 4th edition. Cambridge University Press.

Saffi, S. (2001). Syntaxe et prosodie en italien et en anglais, *Italies* 5 [en ligne], mis en ligne le 01 janvier 2001, consulté le 27 juin 2014. URL : http://italies.revues.org/2070.

Séguinot, A. (1977). L'accent d'insistance en français standard, In F. Carton, D.Hirst, A. Marschal & A. Séguinot (éds), *L'accent d'insistance : emphatic stress*, Studia phonetica, 12, 1-58.

Simon, A.-C. (2011). Le rôle de la prosodie dans le repérage des unités textuelles minimales, *Cahiers de linguistique française* 23, 99-124.

NOTES

1. Une application de la macro-syntaxe et du principe de contraste de pentes permet notamment d'expliquer la valeur, tantôt référentielle (en Préfixe et Postfixe), tantôt attributive (comme Noyau), de l'apostrophe en français. Cf. Les survivances du vocatif dans le français parlé, thèse disponible en ligne sur T.E.L., chapitre 3. Un prélude à ce travail a également été publié dans le numéro 64 de la revue Modèles Linguistiques, « Les modalités prosodiques du vocatif en français » (2011 : 117-135).
2. Marouzeau, qui n'a pas vécu au 21e siècle, pensait qu'il était impossible d'accentuer la première syllabe *d'énorme*. Peut-être voulait-il dire qu'il est impossible de l'accentuer sans que la finale le soit également. Les autres exemples qu'il cite ne me semblent pas aller dans le sens de cette lecture toutefois.

RÉSUMÉS

Nous savons aujourd'hui comment la proéminence de l'accent, en français, permet aux interlocuteurs de segmenter le discours en unités prosodiques, facilitant ainsi sa mise en mémoire et son décodage (Philippe Martin, *Intonation du français*, 2009). Parmi les autres proéminences syllabiques que l'on rencontre dans le discours, on trouve également des accents secondaires, dits « emphatiques » (Martin, 2009 : 110). Le phénomène décrit dans cet article possède ceci de caractéristique qu'il est le produit de ces deux formes de proéminence. À la fois rythmique et emphatique, son emploi fréquent est souvent associé au parler caricatural que l'on attribue aux jeunes des banlieues (*hé madeMOIselle*). C'est ainsi qu'il se manifeste en priorité dans les insultes (*espèce de BÂtard*), les jurons (*PARdi*), les interpellations (*oh GAby*) et les injonctions (*PREND-ça*). Ce phénomène ne doit toutefois pas être confondu avec le recul d'accent que l'on retrouve dans les insultes lorsqu'elles sont suivies d'un « va » (*PÉdé VA* ; *BALtringue VA*). Dans ces dernières, c'est la collision de deux accents lexicaux qui provoque le recul du premier accent sur l'avant-dernière syllabe du nom en apostrophe (Martin, 2009 : 101).
Ce phénomène du recul d'accent est d'un intérêt capital pour comprendre le système d'accentuation du français dans le discours, et le distinguer des conceptions courantes, qui l'attribue avant tout à une proéminence syllabique. Ici, on se rend compte que la provocation est liée à une rupture de rythme dans la mélodie de l'énoncé, qui voit la marque de modalité se manifester plus tôt dans l'énoncé, effaçant dans sa prononciation la syllabe normalement accentuée. Il découle de cette observation que l'accentuation du français est avant tout rythmique, et qu'elle obéit possiblement à des lois syntactico-prosodiques avant que de se signaler dans le discours au moyen d'une insistance particulière.

We now know how the prominence of stress in French language allows interlocutors to segment the speech into prosodic units, thus facilitating its memorisation and decoding (Philippe Martin, Intonation French, 2009). Among other syllabic prominences encountered in speech, there is also the secondary stress, called "emphatic stress" (Martin, 2009 : 110). The phenomenon described in this article has this characteristic that it is the product of these two forms of prominence. Both rhythmic and emphatic, its frequent use is often associated with the caricatural speech attributed to French suburban youth (*"hé madeMOIselle"*). This is how it primarily occurs in insults (*espèce de BÂtard*), swearing (*PARdi*), appeal (*oh GAby*) and injunctions (*PREND-ça*). However, we must not confuse this phenomenon with the stress recoil found in insults when followed by a "va" (*PÉdé VA* ; *BALtringue VA*). In the latter, the primary stress recoiling on the penultimate syllable of the apostrophized name is caused by the collision between two lexical accents. (Martin, 2009 : 101)

French language is considered oxytonic, and even "oxyprosodic." In French speech, the stress is placed on the last syllable of a group of words (or "prosodic words"). When placed at the end of the utterance, the stress also bears the mark of prosodic modality (falling intonation in a declarative sentence, rising in an interrogative sentence). The recognition of this modality allows us to observe a "stress recoil" in insults, usually in order to provoke the interlocutor. Indeed, unlike the emphatic stress and emphasis marks (longer duration, intensity or amplitude of the accent), the "rhythmic" stress, which segments the speech, has its own intonation, which in turn depends on the modality of the utterance. On the other hand, when the accentuation of the insult is regular – when only the last syllable carries this modality mark, we don't notice any particular provocation connected to the melody of the statement.

This stress recoil phenomenon is essential to understand the stress system in French speech, and to distinguish it from usual ideas, which primarily assigns it to a syllabic prominence. Here, we realize that the provocation is related to a break in the rhythm of the melody of the statement, in which the modality mark occurs earlier than expected, erasing the syllable usually increased in the pronunciation. It follows from this observation that French accentuation is primarily rhythmic, and possibly obeys syntactic/prosodic laws before pointing itself out in the speech via a special emphasis.

INDEX

Keywords : stress, insult, intonation, French language
Mots-clés : accent, insulte, intonation, français

AUTEUR

CHRISTOPHE BRUNO

Laboratoire Babel EA 2649, Université de Toulon
krizoid@hotmail.fr